



Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le sept septembre deux mille vingt-trois à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujou-Menjouet, Maire.

Étaient présents : M. Alexandre PUJO-MENJOUET, Maire, M. Etienne LAY, Mme Brigitte BASCAULES, M. Sylvain SALIGOT, M. Thierry RIBEIRO, Mme Viviane TORNE, Mme Sarah LAGUERRE, Mme Charlotte FOUBERT, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

M. Jean-François Rabaud procuration donnée à Mme Viviane TORNE
Mme Aurore Ville procuration donnée à Mme Charlotte FOUBERT
Mme Dominique Borgella-Adjudant procuration donnée à M. Sylvain SALIGOT
Mme Mélissa Pujou-Menjouet procuration donnée à Mme Brigitte BASCAULES
M. Benjamin Soucaze-Soudat procuration donnée à M. Etienne LAY
Mme Catherine Pécondon-Montgaillard procuration donnée à Mme Sarah LAGUERRE
M. Thibaut Maurin procuration donnée à M. Alexandre PUJO-MENJOUET

Secrétaire de séance : Mme Viviane TORNE

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES DEPENSES LIEES AUX INTEMPERIES 2023

Monsieur le Maire rappelle que d'importantes pluies localisées survenues le 29 mai et 30 juin 2023, la commune a subi de nombreux dégâts. L'opération consiste à mener des travaux sur l'ensemble de la voirie communale comme :

- Revêtement et réfection de la chaussée, des chemins, des accotements, des talus et des enrochements,
- Déblaiement à la suite d'un ensablement, ou d'un engrèvement,
- Changement de regard, de busages, de revers d'eau,
- Création d'un piège à cailloux, caniveaux à grilles, murs et clôtures,

Le coût des travaux est estimé à 261 530€ HT ;

Afin d'aider la commune pour cette opération, il est proposé de solliciter l'aide du Conseil Départemental (Fonds d'Urgence Routier Intempéries - FURI) et de l'Etat (Dotation de Solidarité Intempéries - DSI), selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%
Chemin de Trousserou	38 052 €	Etat - DSI	78 459 €	30%
Chemin des Trappes	7 115 €	CD - FURI	78 459 €	30%
Rue du Général Leclerc	12 420 €	Autofinancement	104 612 €	40%
Rue des Bains douches	495 €			
Chemin du Pé de Hourquet	18 060 €			
Chemin de la Hosse	3 090 €			
Chemin de l'Arribet	42 771 €			
Ecole de Galade	16 029 €			
Chemin de Mariotte	8 794 €			
Chemin de l'Escarret	10 041 €			
Chemin d'accès à la déchetterie	48 725 €			
Chemin du Couya	55 938 €			
TOTAL	261 530 €	TOTAL	261 530 €	

Il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat pour un montant de 78 459 € et de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour un montant de 78 459€.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Article Unique : approuve la demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental selon le plan de financement ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujol-Menjouet

